

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3995)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 131

présenté par

M. Descoeur, M. Brun, M. Bony, M. Bourgeaux, Mme Corneloup, M. Sermier, M. Vatin,
M. Perrut, Mme Meunier, M. Pierre-Henri Dumont, Mme Kuster, Mme Audibert, Mme Porte,
M. Menuel, Mme Boëlle, M. Jean-Pierre Vigier, M. Reiss, M. Jean-Claude Bouchet, M. Ramadier,
M. Viry et Mme Dalloz

ARTICLE 2

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'article 2 prévoit que l'éducation à l'environnement et au développement durable soit dispensé tout au long de la formation scolaire. On ne peut que cautionner ce principe. Néanmoins, il conviendrait avant de confier encore de nouvelles missions et prérogatives aux enseignants, de vérifier que leuprès du Ministère de l'éducation nationale qu'il dispose de moyens suffisants pour permettre aux enseignants d'assurer ces nouveaux enseignements dans le temps qui leur est imparti